

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

# Le conseil d'administration du Snitem renouvelé aux deux tiers

L'assemblée générale du Snitem s'est tenue le 24 juin, au stade Roland-Garros. **À cette occasion, dix membres sortants ont été réélus et six nouveaux candidats ont été élus pour un mandat de deux ans renouvelable.** Laurence Comte-Arassus a, quant à elle, été confirmée à la présidence.

**L**e renouvellement partiel du conseil d'administration du Snitem est toujours un moment fort. Chaque année, les adhérents se réunissent à huis clos pour constituer « l'équipe » qui, à la tête du Snitem, sera chargée de représenter et défendre l'industrie du dispositif médical en France. L'an dernier, huit postes sur vingt-et-un étaient à pourvoir. Cette année, seize. Parmi eux, dix membres sortants ont été réélus le 24 juin. À leurs côtés, six nouveaux membres ont fait leur entrée au conseil d'administration. « À travers cette gouvernance renouvelée, le Snitem affirme sa volonté de porter haut les enjeux d'innovation, d'accès aux soins et de souveraineté industrielle pour notre secteur », a rappelé Laurence Comte-Arassus, présidente du Snitem. Elle en a profité pour remercier les adhérents d'avoir « réitéré leur confiance » à son égard et « les administrateurs réélus pour leur fidélité et leur implication ». « Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, dont les parcours et expertises enrichiront encore notre action collective », a-t-elle ajouté.

Ce ne sont pas les seuls changements survenus au sein du Snitem. Le 1<sup>er</sup> juillet, Éric Le Roy, après treize ans à la tête de la direction générale, a cédé la place à François Hébert, jusqu'ici directeur général délégué. Le prochain numéro du *Snitem Info* reviendra sur son parcours. Nathalie Serre, directrice des affaires financières au sein de l'Établissement français du sang, succède, quant à elle, à Monique Borel en tant que secrétaire générale.



Retrouvez la composition du conseil d'administration du Snitem  
<https://www.snitem.fr/le-snitem/gouvernance/>



Découvrez le rapport d'activité 2025 du Snitem  
<https://www.snitem.fr/publications/rapports-annuels-du-snitem/rapport-annuel-du-snitem-2025/>



De gauche à droite :  
Laurence Comte-Arassus, Éric Le Roy, Monique Borel

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

# Intelligence artificielle en santé, enjeux et perspectives

L'assemblée générale ordinaire du Snitem est traditionnellement l'occasion d'une table ronde ouverte à l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Cette année, l'impact de l'intelligence artificielle (IA) dans la MedTech était à l'honneur.

**P**révoir, diagnostiquer, soigner, compenser le handicap, perfectionner la formation des professionnels de santé... les perspectives de l'IA en santé sont vastes. « *Et le niveau de précision des algorithmes augmentera massivement à l'avenir* », a confirmé Stéphane Mallard, entrepreneur et auteur du livre *Disruption* (2018). Déjà, « *l'IA transforme les pôles R&D des entreprises, augmente la précision des diagnostics et des traitements, améliore l'efficacité des organisations au sein des établissements de soins, libère du temps médical, optimise les parcours de soins... Elle est et sera un véritable outil pour faire face aux défis croissants du système de santé que sont le vieillissement de la population, l'explosion des maladies chroniques ou encore, la désertification médicale. Elle est déjà clé pour réussir le virage de la prévention* », a estimé Virginie Gervaise, présidente de Philips France et présidente du groupe Imagerie du Snitem.

### STRATÉGIE IA ET PROJET DE LOI « NUMÉRIQUE »

Par ailleurs, en France, le cadre se précise avec la stratégie nationale en matière d'utilisation secondaire des données de santé, dévoilée le 1<sup>er</sup> juillet. Elle comporte deux volets : le premier, à l'élaboration duquel le Snitem a apporté sa contribution, porte sur les données ; le second, sur des cas d'usage prometteurs. Sur ce point, une consultation publique s'ouvre jusqu'à fin septembre. En parallèle, un appel d'offres pour l'hébergement de la copie du système national des données de santé (SNDS) a été lancé. Ce projet «  *vise à accélérer l'accès aux données pour les projets autorisés et à désengorger les capacités actuelles de traitement* », précise le ministère de la Santé. Deux appels à manifestation d'intérêt ont également été publiés,

pour expérimenter des solutions d'IA en établissement de santé et médico-social. Le règlement relatif à l'espace européen des données de santé est, lui, entré en vigueur en mars dernier. La Commission européenne a désormais jusqu'en mars 2027 pour en détailler les règles de mise en œuvre opérationnelle. D'ici là, «  *la loi française devra être harmonisée avec ce nouveau règlement européen* », a rappelé David Sainati, coresponsable de la Délégation au numérique en santé, à l'occasion de l'assemblée générale du Snitem. *Un projet de loi, prévu pour 2026, pourra d'ailleurs embarquer d'autres enjeux relatifs au numérique en santé* ».

### ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS

« *L'IA est partout, ce qui suppose de prioriser, d'identifier les bonnes technologies mais aussi les bons besoins* », a, de son côté, souligné Mickaël Donati, coordinateur LPP au sein de l'Assurance maladie. Autres enjeux : «  *accompagner les transformations que suppose l'IA, adapter l'évaluation des solutions et intégrer ces dernières de la meilleure manière possible dans notre système de santé* », a-t-il relevé.

Le soutien à l'innovation est par ailleurs essentiel. «  *Dans le cadre de "France 2030", nous avons d'ores et déjà accompagné plus de 250 porteurs de projets en santé numérique pour un montant total dépassant les 500 M€* », a détaillé M. Sainati. Sur la thématique des DM numériques et de l'IA, un «  *appel à projets a été lancé par le ministre lors du Sommet mondial pour l'IA visant à évaluer en conditions réelles les modifications organisationnelles d'usage ou d'adoption apportées par les DM numériques innovants après leur acquisition par les hôpitaux* », a-t-il glissé. *Le cahier des charges est disponible sur le site de Bpifrance* ».